



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 72369

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications légitimes des enseignants, qui, à l'instar de l'ensemble des salariés, souhaitent bénéficier d'un allègement de leur charge de travail. Prétendre que la durée des congés des enseignants dispenserait le Gouvernement de répondre à cette attente reviendrait à considérer que les professeurs sont privilégiés. Faut-il considérer que la RTT dont bénéficient les autres salariés constitue en quelque sorte un rattrapage à l'égard des professeurs ? Une telle approche est inacceptable. Elle occulte tout le travail et l'investissement personnel des enseignants, travail qui, dans l'immense majorité des cas, est accompli sans compter les heures, que ce soit le soir, le week-end ou pendant les vacances. Faut-il à nouveau désigner les enseignants, dont les conditions de travail ne font semblant-il pas beaucoup d'envieux, comme bénéficiant d'un traitement de faveur ? Il est difficile de devenir professeur, il devient de plus en plus difficile de le rester face à la dégradation des conditions de travail - le professeur est le seul pour affronter la violence dans sa classe - il devient également difficile de recruter de nouveaux professeurs... Il convient de prendre en compte la difficulté de la tâche des enseignants et de répondre à leurs revendications. De façon générale, il devient urgent de redonner au métier de professeur la place qu'il mérite. Il lui demande quels sont les projets du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72369

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 520